



Licenciement pour inaptitude poste de travail suite arrêt maladie

Par **etoile1950**, le **13/11/2011** à **18:50**

Bonjour,rrnrnJe viens de recevoir ma lettre de licenciement pour inaptitude le 4/11/2011.rrnrnJe n'ai plus de droits SSociale depuis début septembre 2011. Mes congés sont épuisés depuis la mi-octobre. rnrnMon employeur refuse de m'adresser l'attestation d'Assédis, afin que je puisse m'inscrire et percevoir les indemnités, avant le 3/01/2012. Il s'est argué d'un préavis de deux mois, que je ne peux bien entendu effectuer et qu'il ne m'a pas payé comme il se doit. rnrnJe me retrouve donc sans aucune ressources.rrnrnQue puis-je faire pour qu'il change d'avis ? Pôle Emploi refusera de prendre en charge la date de mon licenciement ?rrnrnJe vous remercie beaucoup de votre réponse.

Par **pat76**, le **22/11/2011** à **18:49**

BonjourrrnrnA quelle date a été prise la décision d'inaptitude par le médecin du travail?rrnrnA quoi est due cette inaptitude?rrnrnC'est une inaptitude à votre poste ou à tout poste dans l'entreprise?rrnrnA quelle date a été envoyé la lettre de licenciement?rrnrnVous avez eu des propositions de reclassement par votre employeur?rrnrnSi vous étiez en attente de licenciement ou de reclassement à la suite d'une décision d'inaptitude, votre employeur ne pouvait pas vous obliger à prendre vos congés payés pendant le délai d'un mois entre la date de la décision d'inaptitude et le licenciement.rrnrnMerci de répondre aux questions cela permettra aux forum de vous indiquer vos droit et comment les faire valoir.rrnrnPrécisez bien si l'inaptitude fait suite à un accident de travail, une maladie professionnelle ou une maladie non professionnelle.rrnrnIndiquez clairement la date de la décision d'inaptitude prise par le médecin du travail et la date de l'envoi de la lettre de licenciement inscrite sur l'enveloppe (cachet de la

poste).
Lors de l'entretien préalable avant le licenciement vous avez été assisté par un conseiller?

Par **etoile1950**, le **24/11/2011** à **09:38**

Bonjour
J'ai répondu à ce message mais je ne le vois figurer nulle part ?

Par **etoile1950**, le **24/11/2011** à **09:45**

Rebonjour,
apparemment, il se trouve sur la messagerie interne. Comment faire pour l'adresser à la personne qui avait pris le temps de me répondre.
Merci beaucoup